



TRAILS DES VIGNEMALE

CAUTERETS (Hautes-Pyrénées) *Samedi 04 juillet 2020*

RÈGLEMENT DE COURSE

1. GÉNÉRALITÉS

- Le Club Athlétique du Vignemale propose **deux épreuves de course à pied en montagne**.
- Elles sont **ouvertes à tous** (hommes et femmes – licenciés ou non- M0 à M10).
- Les Trails auront lieu le **Samedi 4 juillet 2020**.
 - ✓ **Parcours A : Grand Vignemale, de 43 km et 2717 m de dénivelé (dossards rouge) de point à point**, le départ sera donné à **6:00** sur la place de la mairie du village.
 - ✓ **Parcours B : Petit Vignemale, de 37 km et 2280 m de dénivelé (dossards bleu) de point à point** le départ sera donné à **8:00** sur la place de la mairie du village.
- Les résultats de ces courses certifiées donnent droit à **des points ITRA**.

2. PARCOURS

Les parcours en haute montagne, exigeants et techniques mesurent :

43 km pour un dénivelé positif de 2716m,

37 km pour un dénivelé positif de 2280 m,

- ✓ **Le Parcours A** : Cauterets (départ) - la Raillère – Pont d'Espagne – Gaube – Refuge des Oulettes – Hourquette d'Ossoue – Refuge de Baysselance – Glacier d'Ossoue – Sommet du Vignemale (3298m) Pique Longue – Refuge de Baysselance – Col du Labas – Refuge d'Estom – La Fruitière – Chemin des Pères – Cauterets (arrivée).

Points de passage	Nb de Km distance 2D	Nb de Km distance 3D Coef projection 1,03	Altitude	Dénivelé par rapport au départ	Dénivelé par rapport au point précédent	Dénivelé positif	Dénivelé négatif
CAUTERETS	0		935	0	0	2716	-2716
GAUBE	8,9	9,167	1731	796	796		
OULETTES	14,5	14,935	2151	1216	420		
HOURQUETTE D'OSSOUE	18	18,540	2734	1799	583		
BAYSSELANCE Montée	18,8	19,364	2651	1716	-83		
Embranchement sous BASSELANCE			2550	1615	-101		
VIGNEMALE	22	22,66	3298	2363	748		
Embranchement sous BASSELANCE			2550	1615	-748		
BAYSSELANCE Descente	25,6	26,368	2651	1716	101		
COL DU LABAS	26,7	27,501	2719	1784	68		
ESTOM	30,2	31,106	1804	869	-915		
FRUITIERE	35,6	36,668	1371	436	-433		
CAUTERETS	41	42,23	935	0	-436		

Le dénivelé réel pris par une montre GPS indique 3700 m positif

- ✓ **Le Parcours B** : Cauterets (départ) - la Raillère – Pont d'Espagne – Gaube – Refuge des Oulettes – Hourquette d'Ossoue – Sommet du Petit Vignemale (3036m) – Baysselance – Col du Labas- Refuge d'Estom – La Fruitière – Chemin des Pères – Cauterets (arrivée).

Points de passage	Nb de Km distance 2D	Nb de Km distance 3D Coef projection 1,03	Altitude	Dénivelé par rapport au départ	Dénivelé par rapport au point précédent	Dénivelé positif	Dénivelé négatif	Route
CAUTERETS	0		935	0	0			
GAUBE	8,900	9,167	1731	796	796			
OULETTES	14,500	14,935	2151	1216	420			
HOURLQUETTE D'OSSOUE montée	18,000	18,540	2734	1799	583			
Petit VIGNEMALE	18,850	19,416	3032	2097	298			
HOURLQUETTE D'OSSOUE descente	19,450	20,034	2734	1799	-298	2280	-1982	
Descente croisement col ARRAILLE	21,300	21,939	2400	1465	-334			
Cauterets petit Vignemale col d'Arraillé	22,000	22,66	2583	1648	183			
Cauterets petit Vignemale col Arraillé Estom	25,620	26,389	1804	869	-779			
Cauterets petit Vignemale col Arraillé la Fruitière	31,100	32,033	1371	436	-433			
CAUTERETS	36,000	37,08	935	0	-436			

goudronnée les **6 premiers kilomètres** (au départ).

Pour des raisons de sécurité notamment en cas de conditions météorologiques trop défavorables les organisateurs se réservent le droit de retarder l'heure de départ – modifier le parcours et/ou les barrières horaires imposées – annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des droits d'inscription.

3. RAVITAILLEMENTS

Le circuit comprend :

- ✓ pour le **parcours A** : **5 postes** de ravitaillement en **EAU et ALIMENTATION SOLIDE** dans les refuges : Gaube, Oulettes, Baysselance (Aller et Retour) , Estom
 - ✓ pour le **parcours B** : **4 postes** de ravitaillement en **EAU et ALIMENTATION SOLIDE** dans les refuges : Gaube, Oulettes, Baysselance, Estom
 - ✓ pour les **parcours A et B** : **1 poste** de ravitaillement en **EAU** à Gaube et à la Fruitière
- **Une assistance extérieure aux coureurs sera tolérée** par l'organisation, pour un ravitaillement personnel. **Les zones d'assistance** se situeront **uniquement** sur **les zones de ravitaillement** du parcours décrites ci-dessus.
- Les postes de ravitaillement sont aussi **des postes de contrôle** (pointage des dossards) et **des postes de secours médicalisés** (soins de premières urgences).

4. CONTRÔLES / SECOURS / RADIOS

Les médecins, les professionnels de la Montagne, contrôleurs, officiels de l'organisation de la courses ont toute autorité pour arrêter temporairement ou définitivement un coureur présentant des signes évidents d'épuisement.

Postes sur le Parcours A					
N°	LIEU	DOSSARD	RAVITAILLEMENT	SECOURS	RADIOS
1	Gaube	✓	eau	✓	✓
2	Oulettes	✓	✓	✓	✓
3	Hourquette d'Ossoue	✓			✓
4	Baysselance (montée)	✓	✓	✓	✓
5	Pied du Glacier	✓			✓
6	Sommet du Vignemale	✓		✓	✓
7	Baysselance (descente)	✓	✓	✓	✓
8	Col de Labas	✓		✓	✓
9	Estom	✓	✓	✓	✓
10	Fruitière	✓	eau	✓	✓

Postes sur le Parcours B					
N°	LIEU	DOSSARD	RAVITAILLEMENT	SECOURS	RADIOS
1	Gaube	✓	eau	✓	✓
2	Oulettes	✓	✓	✓	✓
3	Hourquette d'Ossoue (Aller)	✓			✓
4a	Sommet du Petit Vignemale	✓		✓	✓
5	Baysselance (Retour)	✓	X	x	✓
6	Estom	✓	✓	✓	✓
7	Fruitière	✓	eau	✓	✓

5. SÉCURITÉ GÉNÉRALE

- Assurée par les guides de Haute Montagne et les secouristes professionnels d'astreinte, les médecins, infirmiers et tous les bénévoles présents sur le parcours.
- Les passages délicats **sont sécurisés et contrôlés** par les guides de Haute Montagne : Hourquette d'Ossoue / Glacier / Sommet/ Descente du Labas.
- Les circuits sont **ponctuellement balisés** de jalonnettes de couleur orange et de rubalise.
- Sur le circuit ; service de premiers secours à chaque refuge.
- A l'arrivée :**
 - Antenne médicale (salle wallon mairie)
 - Cabinet Médical « Victor Hugo » (05.62.92.14.00)

Une vidéo de sécurité sera diffusée sur le site et sur la place de la Mairie, la veille de la course.

Un briefing aura lieu à 21h à la salle du cinéma (Casino) :

Respecter scrupuleusement toutes les consignes de sécurité prescrites (sous peine d'élimination).

6. ÉQUIPEMENT

☛ **Matériel obligatoire non fourni** (liste établie par l'organisation).

Baudrier et une longe Y ou deux longues équipées de deux mousquetons type via ferrata
Casque obligatoire pour le parcours A entre le glacier et le sommet

Toute personne non équipée de casque sera éliminée

- ✓ **Petit sac à dos**
- ✓ **Vêtements chauds à manches longues** – gants – bonnet ou casquette – lunettes de soleil
- ✓ **Chaussures de trail** – chaussettes montantes
- ✓ **Sifflet** i (à utiliser en cas de nécessité absolue)
- ✓ **Bâtons autorisés**

Une vérification des sacs sera organisée avant le départ des épreuves.

7. CHRONOMÉTRAGE

- Assuré par **PYRENEES CHRONO**.
- **Le dossard**, avec puce électronique, sera **placé impérativement sur le torse**, clairement visible pour simplifier les pointages intermédiaires tout le long du circuit.
- **Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

8. RESTAURATION

Assurée dans la salle de restaurant du Casino sous forme de plateau repas (ticket repas remis avec dossard).
Service non-stop de 13h à 20h et possibilité d'acheter des tickets repas supplémentaires accompagnateurs au prix de 15 €

9. THERMES « BAINS DU ROCHER »

Pour tous les coureurs : accès à la remise en forme sous certaines conditions :

- ✓ passage obligatoire aux douches de la piscine municipale,
- ✓ respect de plages horaires
- ✓ possibilité de profiter du pass jusqu'à novembre 2020.

10. CLASSEMENT – RÉCOMPENSES

☛ Classement général Hommes et Femmes : pas de classement par club et pas de cumul de prix.

☛ Récompenses :

- ✓ **Trophées et récompenses offertes par les commerçants de Cauterets, fleurs** aux trois premiers du classement général Homme et Femme de chaque course.
- ✓ **Pour tous** : tee-shirt course (remis avec le dossard)
- ✓ **A l'arrivée** : médaille aux finishers
- ✓ **La remise des prix aura lieu à 17h30**

11. DOSSARDS

☛ Aucun dossard **ne sera envoyé par la poste** et aucun dossard **ne sera échangé**.

☛ Retrait des dossards : **uniquement le Vendredi 03 Juillet 2020 de 14h à 21h** à l'Office du Tourisme de Cauterets (2^{ème} étage). Les dossards seront remis en main propre sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

✓ Remise du **cadeau de bienvenue**

✓ **Rappel : Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

12. ASSURANCE – RESPONSABILITÉ

☛ La course est couverte par une Assurance Responsabilité Civile souscrite par le Club organisateur

☛ **Les licenciés** bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence.

☛ **Les non licenciés** doivent souscrire une assurance personnelle.

☛ En cas d'abandon d'un coureur ou de disqualification par l'organisation, la responsabilité du Club organisateur est dérogée.

13. ABANDON.

☛ Tout abandon en cours d'épreuve, **doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au poste de contrôle le plus proche. Le dossard sera rayé** à ce même poste de contrôle pour éviter toute confusion.

☛ Le coureur **devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens, par le chemin de montée (refuge des Oulettes), retour recommandé par l'organisation.**

Le coureur n'est alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

14. DISQUALIFICATION

Parcours A :

➤ **1^{er} temps de Barrage : 3h45 à Baysse-lance**

➤ **2^{ème} temps de Barrage : 5h en haut du glacier, avant l'ascension finale du Vignemale.**

Parcours B :

Temps de Barrage : 4h00 à la Hourquette , tout passage à la Hourquette après 4h00 de course, entraînera **une disqualification définitive.**

15. INSCRIPTIONS

1. Règlement complet de la course, sur le site : www.race-cauterets.com

2. Les inscriptions sont ouvertes du **Mardi 01 Février 2020 au 15 Juin 2020**

3. Les places seront limitées à **1 000 concurrents au total des deux parcours.**

4. Les inscriptions se feront **uniquement par voie électronique payable en ligne sur le site**

PYRENEES CHRONO

5. Les inscriptions sont accompagnées **d'un certificat médical**. Le document fourni doit être :

- soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied, portant explicitement la mention complémentaire « **en compétition** ». Ce certificat devra être daté de moins d'un an avant la fin de la course, donc postérieur au **04 juillet 2019**.

- soit une copie de la licence FFA avec le certificat du médecin. Seules les licences FFA – FFCO – FFTri – FFME / FSGT – UFOLEP avec mention « course à pied en compétition » / RFEA – FEDME (Fédérations Espagnoles) FFA de type « Athlé Compétition », « Athlé Entreprises », « Athlé Running » ou « Pass Running » sont acceptées. Pour les licences « Pass Running », la photocopie doit comporter le recto et le verso de la licence et le nom du coureur, le nom du médecin, la date de la visite et le tampon du médecin doivent être clairement lisibles.

Ce certificat médical ou cette copie de la licence pourront être téléchargés par le coureur directement depuis le site de la course, après le paiement de son inscription. Droit d'engagement :

Parcours A = 65 euros ; Parcours B = 45 euros

6. L'organisation ne validera l'inscription que si le dossier est complet : **inscription dûment remplie, lecture et validation du règlement de la course, certificat médical ou photocopie de la licence valide : FFA – FFCO – FFTri – FFME / FSGT – UFOLEP avec mention « course à pied en compétition » / RFEA – FEDME (Fédérations Espagnoles) et du paiement** par voie électronique auprès de PYRENEES CHRONO
7. Tout dossier incomplet ou non conforme **ne sera pas traité** - Aucun dossard ne sera attribué sans ces pièces jointes obligatoires.
8. Aucun accusé de réception n'est adressé, chaque inscrit pourra vérifier son inscription sur le site PYRENEES CHRONO.
9. **Aucun dossard ne sera retiré le matin de la course.**

16. ANNULATION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être envoyée au plus tard le **15 juin 2020**, par courrier (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**LARROUDE Alain
BP 57
65110 CAUTERETS**

La demande doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse du destinataire et suffisamment affranchie.

Jusqu'au **15 juin 2020**, toute demande d'annulation sera prise en compte selon les conditions du remboursement ci-dessous, à partir du moment où elle est conforme au règlement

A compter **15 juin 2020**, la demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- Un accident
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir l'original d'un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes :

Date d'envoi de la demande	Montant remboursé	
	Parcours A / 65 €	Parcours B / 45 €
Avant le 30 avril 2020	50 €	35 €
A compter du 1er mai	30 €	20 €

Au-delà du 15 juin 2020, aucune demande d'annulation ne sera plus traitée. Les remboursements se font, au plus tard, dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Toute demande de renseignements :

D'ordre administratif ou technique devra être envoyée par voie électronique à reginelarroude@yahoo.com

17. DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréées pour l'utilisation de son image.